



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Affaire suivie par

Paris, le  
Réf. :

**02 FEV. 2022**

Maître,

Par courrier reçu le 24 janvier 2022, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un nouvel examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 24 et 25 juin 2020 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.